

INFORMATIONS CONCERNANT LE VOYAGE

Aéroport de départ : Aéroport d'arrivée * :
Dates de début et fin de formation :
Dates du voyage : départ : retour :
* Vérifier que la compagnie aérienne dessert bien cette ville. À défaut, inscrire la ville la plus proche.

Compagnie aérienne :

AIR FRANCE (Paris CDG)

AIR TAHITI NUI (Paris CDG)

FRENCH BEE (Paris ORLY)

(représentée par l'agence RATERE)

Trajet demandé : Aller-Retour (durée de formation < 6 mois) Aller simple Retour simple

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- La copie du passeport du bénéficiaire en cours de validité
- La copie de la carte d'assuré social valide (carte CPS ou VITALE) de chacun des membres du foyer
- La copie intégrale du livret de famille ou l'acte de naissance récent de chacun des membres du foyer.
Si décès, l'acte de décès (*Mairie de résidence*)
- Le certificat récent de vie à charge de famille des enfants à charge du foyer (*Mairie de résidence*)
- Le certificat de scolarité 2021/2022 pour les enfants majeurs scolarisés (à charge) âgés de 18 ans à moins de 25 ans
- Le jugement de divorce ou la convention de séparation (*Tribunal*).
A défaut, une attestation sur l'honneur de séparation co-signée des parents indiquant la nouvelle composition familiale, le mode de garde et le versement éventuel d'une pension alimentaire + les pièces d'identité
- La facture EDT de moins de 3 mois où figurent 6 mois de consommation minimum, au nom de l'hébergeant complétée d'une attestation d'hébergement de moins de 3 mois et de sa pièce d'identité
- Le formulaire de déclaration des revenus, renseigné, daté et signé (à retirer au Pôle de la continuité territoriale ou sur le site du haut-commissariat www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)
 - Pour les personnes sans profession, les salariés, les patentés, les étudiant(es), les retraités du Territoire ou les fonctionnaires du Territoire : le relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2021 (délivré par la CPS)
 - Pour les fonctionnaires de l'État : les bulletins de paye de janvier à décembre 2021 (délivrés par l'employeur) ou l'attestation de l'employeur indiquant le montant des revenus de l'année 2021
 - Pour les retraités de l'État : l'attestation de paiements pour les fonctionnaires d'État (délivrée par la Direction des finances publiques) / le(s) état(s) récapitulatif(s) des autres caisses des pensions perçues en France métropolitaine ou à l'étranger en 2021
 - Pour les personnes sans profession : l'attestation d'affiliation au RSPF 2021 (délivrée par la CPS)
 - Les justificatifs pour les autres sources de revenus notamment ceux perçus en France métropolitaine en 2021 (avis d'imposition de la Direction des impôts, revenus locatifs, capitaux mobiliers, etc.)
- L'attestation d'inscription au SEFI ou copie de le votre contrat à durée déterminée
- L'attestation d'inscription à la formation ou contrat d'apprentissage ou contrat en alternance
- La notice de présentation de la formation (programme, dates, moyens, encadrement, résultats...)
- Le justificatif de paiement de la formation
- L'attestation de non-prise en charge du billet d'avion par l'employeur
- Un CV et une lettre de motivation faisant état du projet professionnel.

Documents complémentaires uniquement pour suivre une formation professionnelle SEFI / LADOM :

- La fiche navette remise par le SEFI avec la charte de mobilité LADOM signée
- La copie de(s) diplôme(s) obtenu(s).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

CERTIFIÉ SUR L'HONNEUR :

- l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre de la présente demande de passeport mobilité ;
- n'avoir bénéficié d'aucune autre prise en charge au transport aérien de mon employeur ou de l'organisme organisant la formation ;
- n'avoir bénéficié ou demandé aucune autre aide publique au transport aérien depuis le 1er janvier 2022.

RECONNAIS :

- avoir pris connaissance des conditions d'octroi du passeport mobilité formation professionnelle ;
- avoir été informé(e) que le voyage aidé doit être exclusivement effectué en classe économique (sur-classement non autorisé), en utilisant la liaison la plus directe et les correspondances les plus rapprochées (stop-over non autorisé) ;
- avoir été informé(e) qu'en cas d'acceptation de ma demande, les documents relatifs à l'aide sont établis conformément à mes choix en matière de compagnie aérienne et de dates de voyage, aucune modification (compagnie, date de départ et itinéraire) n'étant admise après le dépôt du dossier auprès du service instructeur (sauf en cas de force majeure) et sur production de justificatifs ;
- avoir été informé(e) qu'en cas d'avance des billets par moi-même auprès de la compagnie, le remboursement se fera sur la base du tarif conventionné et non public, la différence étant à ma charge ;
- être informé(e) que le remboursement de l'aide pourra être exigé en cas de déclarations inexactes, de non-respect des conditions d'octroi de l'aide ou de non-respect des engagements ci-dessous.

M'ENGAGE :

- à transmettre la copie du diplôme, titre de certification obtenu à l'issue de la formation ;
- à informer la compagnie aérienne et le Pôle de la continuité territoriale très rapidement si un problème majeur m'empêcherait de me présenter à l'aéroport. En cas de « no show » ou si le motif s'avérerait injustifié, le Haut-commissariat procédera à l'émission d'un titre de perception (remboursement à l'État par le bénéficiaire du trajet concerné) ;
- à me soumettre à tout contrôle effectué par le service instructeur ;
- à rester 1 an minimum sur le territoire à mon retour en Polynésie française, dans un délai de 5 ans maximum après ma formation professionnelle

A, le **Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »**

IMPORTANT : Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni des peines prévues aux articles L. 441-6 et L. 441-7 du code pénal.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

<p style="text-align: center;"><u>Localisation et contact courriel</u></p> <p>Haut-commissariat de la République en Polynésie française Direction des interventions de l'État Bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion Pôle de la continuité territoriale Avenue Pouvana'a a Oopa B.P 115 – 98 713 Papeete – TAHITI passeport-mobilite@polynesie-francaise.pref.gouv.fr</p>	<p style="text-align: center;"><u>Heures d'ouverture des guichets :</u></p> <p style="text-align: center;">du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00</p> <p style="text-align: center;"><u>Permanence téléphonique :</u></p> <p style="text-align: center;">du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30 40 46 84 15 ou 40 46 84 20</p>
Retrait en ligne des formulaires et simulateur d'éligibilité aux aides http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Demarches-administratives/Aides-au-transport/Passeport-mobilite-formation-professionnelle	

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

VÉRIFICATION DE LA DEMANDE DE

LADOM non oui

Non cumul des aides oui non Âge :ans

Durée de résidence en PF respectée (+ de 6 mois) non respectée (< à 6 mois)

Formation sur le territoire inexistante existante

Ressources financières 2021 < 3 177 924 F.CFP (26 631 €) > 3 177 924 F.CFP (26 631 €)

Proposition du gestionnaire favorable défavorable

Si défavorable, motif :

Observations :

Date d'instruction	Nom, prénom et visa du gestionnaire	Date de visa	Nom, prénom et visa Adjointe ou Cheffe BAM1
--------------------	-------------------------------------	--------------	---

SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA DEMANDE

	Prise en charge	
	AS ou AR	RS
Arrêté	N° HC..... du	N° HC..... du
Facture	N° du Montant État F.CFP	N° du Montant État F.CFP
CHORUS et DFIP	N° DP Date DP Date validation DFIP.....	N° DP Date DP Date validation DFIP.....